

**Zeitschrift:** Das Werk : Architektur und Kunst = L'oeuvre : architecture et art  
**Band:** 19 (1932)  
**Heft:** 11

**Rubrik:** Chronique Genevoise

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 17.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Zürcher Kunstchronik

In den Aussenquartieren der Stadt entdeckt man immer neue Brunnenanlagen mit bildhauerischem Schmuck. Am Hegibachplatz steht ein runder Brunnen mit einer von *Otto Münch* geschaffenen kleinen Frauenfigur, die auf einer Kugel schwebt. In Wipkingen wurde die reichbewegte kniende Mädchengestalt von *Werner F. Kunz* in einer Anlage als Brunnenschmuck aufgestellt. Schwierig war es für *Eduard Bick*, eine grosse Granitfigur für die Terrasse vor dem Kirchgemeindehaus Wipkingen zu schaffen. Denn diese Brunnenplastik kann an der Umgebung keinen festen Halt gewinnen und muss sich gegen die gewaltige Baumasse behaupten. Der Bildhauer wählte ein einfaches Motiv, das eine zusammenfassende, alle Kräfte sammelnde Behandlung erlaubte: eine bekleidete Frauengestalt, ruhig und erhobenen Hauptes vorwärtsschreitend. Ein schöner, kraftvoller Zug inneren Lebens vergeistigt diese weit überlebensgrosse Freiplastik.

Im Bereich der Ausstellungen wird vor allem die Picasso-Schau, die wegen andauernd starkem Besuch bis Mitte November verlängert wurde, zu einem kunsterzieherischen Ereignis erster Ordnung. Der mit 32 grossen Tafeln ausgestattete Katalog ist eine wertvolle Veröffentlichung, die durch die Einführung Dr. Wartmanns und das Verzeichnis der Picasso-Sammler Bedeutung gewinnt.

Der Salon Wolfsberg zeigt eine umfangreiche Ausstellung «*Peintres parisiens*», die neben den bereits bekannten Namen *Brianchon*, *de Castro*, *Déziré* und *J. Lurçat* auch Bilder von *Bompard*, *Gluckmann*, *le Moll* und andern nicht überragenden, aber kultivierten Talenten bietet. Ausgezeichnet gelungen ist der neue «Wolfsberg-Druck», der ein Blumenbild von *Bressler* wiedergibt: solche Blätter hätten die Kunsthandlungen während der «Schweizerwoche» bekanntmachen sollen. — Bei *Aktuaryus* sah man Graphik von *Beckmann* und vor allem neue Bilder von *Max Hunziker* in Paris. Diese nicht unbedingt ausgereifte, aber wertvolle Kollektion liess er-

kennen, dass der Maler nicht beim Kult der farbigen Illusion stehen bleibt, sondern grosse, freie, vereinfachte Tafeln malt, die einen ganz neuen Rhythmus und Schwung erhalten haben. Das stetsfort an den besten französischen Vorbildern sich schulende Können verzichtet dabei nicht auf die erworbene Reizsamkeit für farbige Feinheiten. — Bei *Forter* in der Galerie Talacker folgte auf *Hosch* und *Rederer* eine ansehnliche Ausstellung von *Fritz Zbinden*. Bemerkenswert war die Unternehmung des *Lesevereins Kilchberg*, alle in dieser Gemeinde wohnenden Künstler — *Hermann Huber*, *Alfred Marxer*, *Hanny Goessler*, *Arnold Schär* waren dabei — zu einer grossen Ausstellung im neuen Gemeindehaus, das die Architekten Moser und Kopp BSA gebaut haben, zusammenzurufen. Solche Veranstaltungen stehen in einem viel engeren Kontakt mit dem Publikum als städtische Galerie-Ausstellungen.

### Schweizerische Graphik der Gegenwart

Die *Graphische Sammlung der E. T. H.* zeigt gegenwärtig gewissermassen eine juryfreie Ausstellung. So nahe ist dieses Hochschulinstitut noch nie an die lebende Gegenwart herangekommen. Die Sammlungskommission wollte bei ihren auf die Gegenwart konzentrierten Neuerwerbungen möglichst gut beraten sein, und auch die Schweizerische Graphische Gesellschaft verlangte nach einem Ueberblick über das jüngste graphische Schaffen in unserem Lande. Man hat daher gegen 200 Künstler zur Einsendung von je sechs neuen Arbeiten eingeladen, und die erste Hälfte dieses Riesenmaterials füllt nun bis Weihnachten den Ausstellungssaal, locker zusammengestellt nach Gruppen, was beispielsweise den Regionalcharakter der Welschschweiz schön hervortreten lässt. Das Kupferstichkabinett hat auch seine eigenen Bestände aus der Ausstellung ergänzt. Gerade das Nichtarrangierte dieser Schau wirkt anziehend, obgleich natürlich viel Ueberflüssiges dabei ist.

E. Br.

## Chronique Genevoise

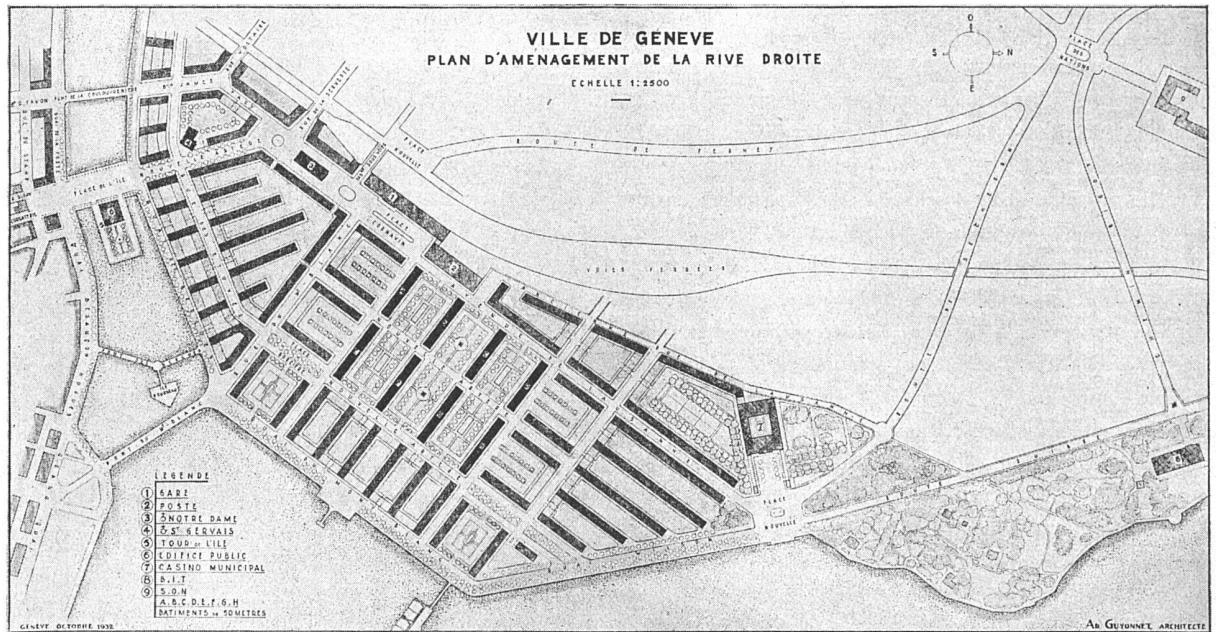
### Reconstruction de la Rive droite

Dans une des nos dernières chroniques nous avons signalé tout l'intérêt que présentait certaines propositions qui avaient surgi au sein de la Commission d'experts chargée d'étudier le projet du Département des Travaux publics. Nous avons aujourd'hui l'occasion de reproduire un plan de *M. Ad. Guyonnet*, arch. FAS. Nous ne pouvons faire mieux que de donner à nos lecteurs quelques extraits des notes de l'auteur du projet.

... «Au cours des séances tenues par la Commission d'experts nommée pour étudier l'aménagement de la Rive droite du Rhône, j'ai soutenu cette thèse que la physionomie du

quartier compris entre la rue du Mont-Blanc et le Boulevard James-Fazy devait être recherchée en rapport avec l'ensemble de la Rive droite. C'est pour motiver ce point de vue que j'ai établi un plan au 1:2500 qui, s'étendant du Pont de la Coulouvrenière au B. I. T. et au Palais de la S. D. N., propose différentes solutions que je vais, très brièvement, exposer, étant entendu que plusieurs de ces solutions ne sont qu'un rappel d'idées émises jusqu'ici.

*Aspect général et hauteur des constructions.* La suggestion, faite dans certains milieux, que des constructions atteignant 50 m. de hauteur sont admissibles sur la Rive droite est à retenir. Mais il faut en fixer nettement la position. En raison de la silhouette de la ville et de la dominante créée par la colline et la cathédrale, j'estime que ces constructions devraient faire un ensemble architectural qui ne pourrait s'élever que dans le quartier des Paquis. Si la hauteur de cet ensemble atteint 50 m., celle des immeubles avoisinants peut être fixée à 24 ou 27 mètres.



Projet A. Guyonnet, arch. FAS, Genève

*Orientation des constructions et vues sur le lac. Distances entre les constructions.* La disposition d'immeubles placés perpendiculairement à la ligne des quais paraît avoir rencontré l'approbation générale. Toutefois, pour le quai Wilson, j'admets que l'orientation et le bon aspect du quartier peuvent modifier ce point de vue. Pour le quartier St-Gervais j'estime que l'orientation et la direction prévues pour la nouvelle artère place de l'Île-Servette, dont il sera parlé plus loin, nécessitent une même disposition que celle des constructions placées en bordure du quai. En ce qui concerne toute la partie du quartier des Paquis comprise entre la rue du Mont-Blanc et les immeubles du quai Wilson il y a lieu de tenir compte, à la fois, de l'orientation et de la vue sur la grande rade.

Le plan que j'ai établi prévoit des distances, entre bâtiments, de 40 à 50 mètres pour les constructions de 24 à 27 m. de hauteur et de 90 m. pour celles qui atteignent 50 m.

*Liaison place de l'Île-Servette. Perspective créée par la nouvelle artère.* La création d'une place de l'Île et d'une nouvelle artère dans le prolongement de la Corratierie et de la rue Diday et aboutissant au bas de la Servette est, à mon avis, très préférable à la solution qui prévoit une artère biaisée reliant la place de l'Île à la place Cornavin. Les raisons en ont été données, touchant la circulation principalement, par le rapport des experts. Par ailleurs, l'aspect général du quartier, l'esthétique de la place Cornavin et la perspective qui serait créée par la nouvelle artère et la place de l'Île ne peuvent que venir à l'appui du tracé proposé.

*Place Cornavin. Bâtiment des Postes. Notre-Dame.* Il est aisé de se représenter l'aspect de la place Cornavin en examinant le plan que je préconise. Limitée, dans le sens de la longueur, par le bâtiment des Postes et l'église Notre-Dame, elle prendrait un caractère architectural qui ne saurait être obtenu dans le cas où elle devrait recevoir une artère biaisée dirigée sur la place de l'Île. Cette solution, bien ordonnée, impliquerait que le bâtiment des Postes devrait être implanté en bordure de la nouvelle artère, dite avenue de Lausanne, d'une part et, d'autre part, que l'église Notre-Dame soit reconstruite à peu près sur son emplacement actuel, mais parallèlement au grand axe de la place. Dans l'hypothèse où l'église Notre-Dame devrait être maintenue telle qu'elle existe actuellement, il n'est pas exclu d'admettre une modification au plan proposé avec, toutefois, un résultat moins satisfaisant.

*Route Suisse. Route de Sécheron. Avenue de Lausanne. Convergence de ces artères en un même point.* La liaison de la route Suisse au quai Wilson, à travers le parc Mont-Repos, de façon à éviter le dangereux contour de Sécheron, a déjà été proposée mais a été condamnée, pour ainsi dire avant la

lettre, par les Autorités Municipales qui ont estimé qu'il ne fallait pas toucher au parc Mont-Repos. J'estime qu'en étudiant le réseau d'artères que je propose, il y a lieu de revenir sur ce point très important et d'admettre que cette solution donnerait une valeur incomparable à l'arrivée à Genève par la route Suisse.

De la place Nouvelle, point de convergence de quatre grandes artères, la route de Sécheron, déjà prévue par le Service d'Urbanisme, conduirait à la place des Nations et l'avenue de Lausanne, plus spécialement réservée aux poids lourds, permettrait l'accès direct à la place Cornavin et, par le pont de la Coulouvrenière, aux quartiers de Plainpalais. Le quai Wilson serait réservé, ainsi, aux touristes désirant pénétrer au centre de la ville sans quitter les bords du lac. Je ne propose pas de modification au tracé actuel de la rue de Lausanne qui deviendrait une artère secondaire.»...

#### Projet de loi sur les concours d'architecture

A plusieurs reprises nous avons signalé la tendance des pouvoirs publics, cantonaux et communaux, à supprimer la mise au concours public des projets qui relèvent du domaine de l'architecture. L'initiative des sociétés techniques de Genève a finalement abouti au dépôt d'un projet de loi par l'entremise de M. le Député Gampert en date du... Voici le texte de ce projet:

Article premier. Les ouvrages du domaine de l'architecture, sauf cas de minime importance, exécutés en tout ou partie avec des fonds publics, doivent faire l'objet de concours publics.

Les projets d'aménagement importants modifiant un quartier ou un site caractéristique doivent de même faire l'objet de concours d'idées.

Art. 2. Le Conseil d'Etat est chargé d'instituer une commission consultative et d'établir dans les six mois qui suivent l'adoption de la présente loi un règlement d'application déterminant les modalités d'organisation des concours et les attributions de cette commission.

Le rapport qui accompagne le projet de loi développe de façon détaillée les méthodes actuelles des administrations genevoises et leurs déplorables résultats matériels comme aussi leurs inconvénients au point de la morale professionnelle. Une analyse du rôle des services techniques précise quelles sont les limites de leurs compétences et démontre la nécessité de faire intervenir à temps les spécialistes qui ont fait leurs preuves dans l'activité privée. Les avantages des concours publics sont fort bien indiqués, et si parfois ils n'ont pas donné le résultat que l'on était en droit d'attendre, les causes de cette carence peuvent être facilement supprimées par une préparation plus sérieuse des programmes de concours.

Sur ce point, à notre avis personnel, les sociétés d'architectes ne sont pas assez sévères vis-à-vis des membres de jury qui trahissent leur devoir trop facilement. D'autre part la préparation technique des programmes de concours n'est généralement pas assez contrôlée par les membres de jury, et la SIA comme la BSA devraient tendre à augmenter l'importance de cette tâche.

Ceci dit nous croyons que l'initiative des sociétés genevoises était indispensable et qu'elle arrive à un moment propice. Nous lui souhaitons le plus complet succès.

#### Aménagement de la vieille ville

Les projets et maquette de M. A. Olivet, architecte, pour l'aménagement de la vieille ville ont été exposés au musée Rath jusqu'à fin octobre. Une brochure reproduisant ce projet et les idées de l'auteur est en vente actuellement.

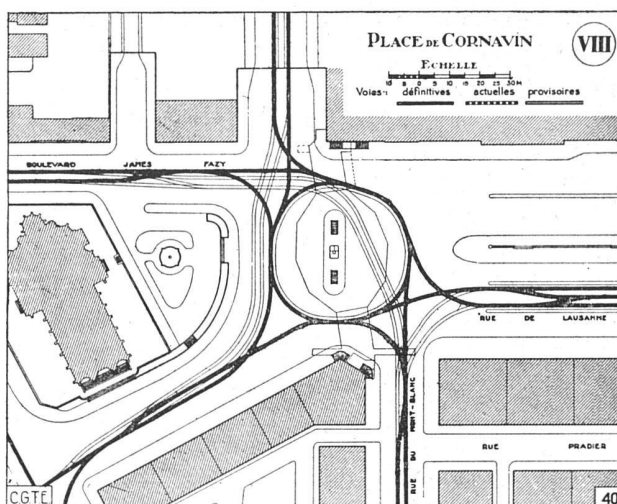
A notre connaissance le Département des Travaux publics n'a pas encore pris position et s'en tient actuellement encore au projet déposé pour ratification.

On peut dire du projet de M. Olivet qu'il sacrifie le caractère de la vieille ville, du moins une partie de celle-ci, à la circulation et qu'il est amené à faire des morcellements peu favorables aux cours intérieures. Les qualités et inconvénients du projet établi précédemment sont exactement inverses.

#### La circulation sur la place de la gare

L'aménagement des lignes de trams sur la place de la gare est terminé depuis quelques temps et a donné lieu à pas mal de controverses. Nous en donnons ci-contre un plan qui montre que les dispositions prévues ne manquent cependant pas d'intérêt. Au point de vue de la circulation des trams, la direction de la Compagnie des Trams est fort satisfaite et le public apprécie l'avantage d'un refuge unique qui permet le transbordement sans traverser une chaussée.

En ce qui concerne la circulation des véhicules, on peut constater qu'aux heures de pointe la largeur des chaussées est insuffisante devant le buffet de la gare. Il



eut été possible d'obvier à cet inconvénient si l'escalier qui dégage le passage souterrain avait été placé contre la façade du buffet de la gare. Des intérêts d'ordre... gastronomique ont probablement guidé cette disposition. D'autre part, les trams quittant le refuge encombrant par instant la chaussée et obligent ainsi les autres véhicules à ralentir. Toutefois cet inconvénient n'est sensible que durant les quelques moments de circulation intense, en particulier à midi.

La dimension et la forme même du refuge a provoqué d'acertes mais bien superficielles critiques. Pour obtenir le cercle parfait, il eut fallu disposer d'un diamètre de 50 mètres tandis que la dimension actuelle est de 40 mètres. On peut fort bien s'expliquer qu'avec des aiguilles normales de 25 mètres de rayon il était impossible d'arriver à la forme idéale.

En résumé il s'agit là d'une expérience intéressante qui avait été adoptée parce qu'aucun autre projet ne semblait devoir donner de meilleurs résultats. Ce n'est d'ailleurs que sur la base de statistiques exactes que les spécialistes pourront juger de la valeur relative de cette solution.

Nous sommes persuadés que les jugements portés à la hâte sur des installations de ce genre procèdent beaucoup plus d'une question de sentiment que de la raison. L'exemple de la double voie du quai des Bergues, tant décriée au moment de sa construction et qui depuis lors fonctionne à la satisfaction générale, en est la meilleure preuve.

#### Reconstruction du quartier de St-Gervais

##### Possibilités de réalisation

Le rapport de la Commission des experts chargée d'examiner le projet de reconstruction du quartier de St-Gervais est sorti de presse. Pour aujourd'hui nous nous contenterons d'en extraire les idées qui se rapportent tout particulièrement à la réalisation de cet important quartier.

Les membres de la Commission ont émis un certain nombre de considérations concernant les mesures d'ordre légal à prendre pour assurer les possibilités d'achat par l'Etat et empêcher des travaux qui compromettraient le projet, tout en réservant cependant les intérêts des propriétaires particuliers.

En ce qui concerne les mesures d'ordre financier, les pouvoirs publics se trouvent en présence d'une des possibilités suivantes:

a) Construire eux-mêmes les bâtiments dont ils resteront propriétaires.

b) Vendre les terrains à des particuliers ou sociétés privées.

c) Louer les terrains pendant un temps suffisant pour permettre l'amortissement des constructions.

Cette dernière solution, qui comporte l'application du droit de superficie, rend l'opération possible sans déficit, tandis que ce dernier est estimé pour la solution b à environ 18 millions.

La première solution indique l'achat des immeubles existant par les pouvoirs publics. La valeur du quartier est estimée à 68 millions, dont la Ville et l'Etat possèdent déjà 12 millions. L'amortissement de la valeur des terrains en 60 ans représente par an le 0,4 % à peine du coût de ceux-ci. En louant les terrains aux constructeurs à un taux relativement bas, les mises de fonds faites par la Ville seraient remboursées intégralement, intérêts compris, à l'expiration de cette période. La location du terrain aux constructeurs, autrement dit la cession du droit de superficie est donc parfaitement praticable en principe. Elle est d'ailleurs en usage sur une grande échelle en Angleterre.

A ce système on peut présenter deux critiques sérieuses.

1° La difficulté pour les constructeurs de trouver des

hypothèques dans la période de début, jusqu'à ce que les établissements financiers se soient habitués à ce genre d'opération.

2° L'incapacité dans laquelle se trouveraient les pouvoirs publics d'entreprendre des achats sur une échelle pareille avec le personnel et les méthodes administratives actuelles.

Pour parer à ces inconvénients très probables, les experts proposent la création d'un établissement de droit public analogue à la Caisse hypothécaire mais dont la tâche et la durée seraient strictement limitées à la reconstruction de ce quartier. Le capital initial serait constitué par l'apport des immeubles déjà en possession des pouvoirs publics, soit 12 millions.

Le rôle de cet établissement consisterait à procéder aux achats à l'amiable ou par voie d'expropriation d'anciens immeubles, à gérer ces immeubles en attendant leur démolition, à concéder les droits de superficie, à encaisser les redevances, à émettre des cédules hypothécaires à placer dans le public, à ouvrir aux constructeurs des crédits gagés sur les bâtiments nouveaux, etc.

Ce mode de faire n'entrera peut-être pas tout de suite dans les vues des pouvoirs publics qui y verront une atteinte à leurs privilèges d'élu du peuple. Nous croyons cependant qu'en obligeant l'établissement de droit public à rendre des comptes au Conseil d'Etat, ce dernier sera finalement convaincu que ce mode de faire le décharge d'une besogne délicate, difficile et pour laquelle l'administration n'est pas organisée.

La proposition des experts de la Commission nous paraît digne d'être sérieusement prise en considération. Comme nous n'avons pu en donner qu'un extrait très incomplet, nous engageons ceux de nos lecteurs qui voudrait étudier de plus près cette question, à en demander copie au Département des Travaux publics. H.

## Münchener Kunstchronik

Der Münchner Bund zeigt eine Ausstellung «Schulbauten». Sie gibt einen Ueberblick über die Fülle neuer Schulbauten in Deutschland, Holland, in der Schweiz, in Russland, U. S. A. und anderen Ländern. Neben Beispielen, die für die Entwicklung des neuen Schulbaus von entscheidender Bedeutung sind, werden auch herkömmliche, vor allem aus München gezeigt. Jede kritische Stellungnahme ist vermieden; infolge dieser neutralen Haltung treten die grundsätzlichen Probleme, um die heute die Diskussion geht, und der Zusammenhang zwischen architektonischer Gestaltung und reformpädagogischen Bestrebungen weniger klar hervor als in der Schweizer Ausstellung, die bekanntlich durch zeichnerische und photographische Darstellungen und durch Gegenüberstellungen traditioneller und neuer Beispiele

sehr aktiv — und zweifellos auch sehr fruchtbar — in die Diskussion eingreift. Im Ausstellungsführer stellt Walther Schmidt allgemeine Forderungen für den Schulbau auf, die im wesentlichen mit den im Schulbauheft des «Werk» (Heft 5) genannten zusammentreffen.

Von Josef Scharl, von dem die Galerie J. B. Neumann und Günther Franke neue Arbeiten zeigt, wurde im «Werk» (1931, Heft 3) bereits ausführlicher gesprochen. Die zum Teil während eines Aufenthalts in Rom entstandenen Gemälde bekunden eine stärkere Bewusstheit im Gebrauch der bildnerischen Mittel, sie sind noch intensiver durchgestaltet als frühere Arbeiten, ohne an unmittelbarer Aussagekraft verloren zu haben. Das gilt vor allem von den Menschendarstellungen und von einem schönen Stilleben mit Brot und Weinflasche, weniger von